

Pour une politique républicaine de la scolarisation des élèves handicapés

*

Rappels et cadrage

Elèves handicapés scolarisés (septembre 2007)

Premier degré : 110 000 dont clis 55 000
Deuxième degré : 45 500 dont upi 12 800

Type de handicap des élèves scolarisés

Déficients intellectuels : 60%
Déficients psychiques : 25%
Déficients moteurs : 7%
Déficients sensoriels : 8%

Dettes de la sécurité sociale

1996 : 23 milliards d'euros
2007 : 108 milliards d'euros
2009 : 111 milliards d'euros

Moyens disponibles

8 000 enseignants spécialisés
16 000 AVS (tout statut)
30 000 places de SESSAD

Moyens disponibles par élève et par semaine

Enseignement : 24h
AVS : 2h
SESSAD : 30 minutes

Coût horaire par élève et par heure

Enseignant « ordinaire » : environ 3 euros
Enseignant spécialisé : environ 6 euros
SESSAD : environ 115 euros

*

NB : Les données proposées prêtent à discussion. Elles montrent cependant que l'Education Nationale assure presque seule la scolarisation des élèves handicapés pour des coûts modestes.

*

L'égalité devant les soins est une illusion pour les élèves handicapés, c'est un mirage dont peu de monde se soucie. Les familles ont lutté pour le droit à la scolarisation, l'Ecole a montré une belle capacité d'adaptation dans ce challenge. Les enseignants, seuls ou accompagnés d'une AVS à temps partiel, font preuve d'imagination pédagogique face à des situations de handicap variées et quelques fois à la limite du possible.

Les secteurs médico-social, médico-psychologique sont en cours de mutation dans leurs organisations, leurs modalités de soins et de prise en charge mais le nombre de places disponibles est faible par rapport aux besoins. (30 000 places de SESSAD pour 160 000 élèves handicapés.)

Tous les élèves handicapés n'ont peut-être pas besoin de soins hebdomadaires mais à minima d'un suivi annuel. On est loin du compte !

La nécessité de repenser la scolarisation des élèves handicapés est urgente, le corps enseignant doit retrouver son identité, sa place, sa parole et son indépendance dans le dialogue avec l'élève, la famille, et les soignants. Il ne peut, dans sa solitude, être l'unique responsable de cette scolarisation spécifique, qui n'est pas magique en elle-même. Il ne peut, avec une AVS, prendre en charge l'élève handicapé et sa famille, les contradictions, les tensions et les souffrances.

Nécessairement, il faut partager les moyens des SESSAD dont les interventions se limitent à 15 ou 20 kilomètres de leur base administrative. Il y a des déserts où aucune structure médico-sociale ou médico-psychologique n'intervient.

L'Ecole Républicaine met en place la scolarité obligatoire de 3 à 16 ans sur l'ensemble du territoire français, elle assure l'égalité de traitement de tous les enfants. Elle doit exiger que tout élève handicapé puisse exercer son droit à la santé et avoir un suivi et un accompagnement adapté. L'éloignement géographique ou le manque de places financées sont des arguments irrecevables pour un républicain.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation est un outil précieux qui permet aux élèves d'avoir un programme de réussite scolaire réfléchi, raisonné et réaliste. Il contient les prémisses du projet de vie et d'autonomie sociale et professionnelle. Les professeurs ont montré leur générosité mais l'action d'un professionnel doit être étayée par des apports techniques, théoriques et humains.

L'ASH, par la généralisation des dispositifs « d'intégration », a perdu son espace protégé, c'est un signe de réussite du travail de tous les IEN. Il paraît nécessaire que les IEN ASH prennent un temps pour analyser les situations nouvelles et pour faire des propositions pour assurer une scolarisation républicaine des élèves handicapés.

Je souhaite que le SIEN unsa prenne l'initiative d'un groupe de travail sur la scolarisation des élèves handicapés dans les Ecoles, Collèges, Lycées.

Il y a urgence !

Michel Roure
IEN ASH Grenoble sud

24 juillet 2008

PS : A titre indicatif, quelques données sur la situation du département de l'Isère

250 000 élèves public et privé de 3 à 20 ans

3 500 élèves avec PPS

380 AVS

490 places de SESSAD

360 places de SESSAD notifiées par la MDPHI non mises en œuvre par manque de budget.

Au rythme actuel de création de 15 à 20 places de SESSAD par an, il faudra 20 ans au moins pour résorber le déficit 2008.... Ce qui évidemment n'a pas de sens pour les élèves handicapés, leur famille et leurs enseignants.